

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance Ordinaire du 16 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois  
Et le seize du mois de MAI

Membres en exercice :	29
Membres présents :	25
Procurations :	3
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
Date de convocation :	10/05/23

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. SEBANI S. FERAUD S.

**PROCURATIONS :**  
RODRIGUEZ C à SPAGNOU D.  
GALLO C. à TEMPLIER JP.  
JAFFRE S. à SEBANI S.

**ABSENT :** DERRICHE C.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

**2023-06-39-SC**

**OBJET : Label Ciéuta mistralenco**

Le rapporteur expose à l'assemblée que la mairie de Sisteron souhaite déposer un dossier pour obtenir le Label « Ciéuta mistralenco » créé par le Felibrige.

Ce label est accordé aux villes qui protègent, promeuvent et intègrent dans leurs politiques, la langue et la culture provençale.

Il s'appuie sur une charte dont les 4 pôles sont :

- La langue s'affiche
- Transmission de la langue et de la culture
- Manifestations culturelles à caractère provençal
- Reconnaissance et mise en valeur du patrimoine

Sisteron remplit déjà certains critères en partenariat avec des associations œuvrant pour la promotion de notre identité provençale et continue d'œuvrer en ce sens.

Lors de sa candidature, la ville devra se doter d'un référent, un Felibre(sso) qui assure le lien entre le Felibre et la commune et assure le contrôle des engagements de la commune. Madame Francine Jean, Felibre et membre des associations « Lei Gavot della cieutedello » et « Quadrille Sisteronais et Fanfare du Boumas » accepte cette mission.

**Le Conseil Municipal**

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, A l'UNANIMITÉ par 28 voix POUR,**

- **APPROUVE** l'élaboration d'un dossier pour obtenir le label « Ciéuta mistralenco ».
- **APPROUVE** le choix de madame Francine Jean, Felibre, en tant que référente.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de Sisteron à signer toutes pièces relatives à l'élaboration de ce dossier.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Daniel SPAGNOU